



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

☎ 01 42 34 94 00  
☎ 01 43 26 87 23

DEC150700DR02

**Décision portant nomination de M. Bruno Da Silva aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement et nommant Mme Sylvie Schneider-Maunoury en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 03/12/2014 ;

Considérant que M. Bruno Da Silva a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Inserm du 12/11/2012 au 14/11/2012 et du 26/11/2012 au 28/11/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Bruno Da Silva, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement, à compter du 03/12/2014.

M. Bruno Da Silva exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bruno Da Silva est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/04/2015

La directrice de l'unité  
Sylvie Schneider-Maunoury

  
Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY  
Directrice de l'UMR 7622

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

